

**INTERNATIONAL COMPANY
FOR CONSULTING AND AUDITING**

Société d'Expertise Comptable
Inscrite à l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie



الشركة العالمية
للإستشارة والتدقيق
شركة خيرة في المحاسبة
مسجلة بهيئة الخبراء المحاسبين بالبلاد التونسية



**Rapports du commissaire aux comptes
sur les états financiers arrêtés
au 31/12/2018**

☎ : (+216) 71 842 350 – 📠 : (+216) 71 891 838 – ✉ : administratif@icca.tn

إقامة حي الحدائق 1 - مدرج ب - شارع آلان سفاري - 1082 تونس Résidence Cité Jardins 1 - Bloc B - Avenue Alain Savary - 1082 Tunis
السجل التجاري : B 24166532010 - المعرف الجبائي : 1169181 H/A/M/000 - الحساب الجاري : 03-116-105-0115-004513-68 البنك الوطني الفلاحي آلان سفاري
R.C. : B 24166532010 - M.F. : 1169181 H/A/M/000 - CCB : 03-116-105-0115-004513-68 BNA ALAIN SAVARY

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

*Messieurs les membres du conseil d'administration
de l'Autorité de Contrôle de la Microfinance ACM*

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1- Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'*Autorité de Contrôle de la Microfinance « ACM »* qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, annexés au présent rapport, font apparaître un total du bilan de **959 479 DT** et un résultat déficitaire de **26 954 DT**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'*Autorité de Contrôle de la Microfinance « ACM »* au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et des variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'établissement conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport

4- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Conformément à la réglementation en vigueur, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de l'établissement dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5- Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'établissement ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'établissement.

6- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à

l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'établissement à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

Conformément à la réglementation en vigueur, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'établissement. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de l'établissement.

Tunis le, 05 Avril 2019

P/ICCA

ANIS SMAOUI



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

**Messieurs les membres du conseil d'administration
de l'Autorité de Contrôle de la Micro finance ACM**

Conformément à la réglementation en vigueur, nous avons l'honneur de vous informer qu'aucune convention entre votre établissement et l'un de ses administrateurs, n'a été portée à notre connaissance.

Par ailleurs, les examens auxquels nous avons procédé n'ont pas révélé d'opérations entrant dans ce cadre.

Tunis le, 05 avril 2019

P/ ICCA

Anis SMAOUI



BILAN
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2018
(Chiffres exprimés en dinars)

ACTIFS	NOTE	31/12/2018	31/12/2017
Actifs non courants			
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles	4.1.1	1 004 968,223	986 843,223
Moins : amortissements immobilisations incorporelles		-878 143,090	-649 377,117
Immobilisations incorporelles		126 825,133	337 466,106
Immobilisations corporelles	4.1.2	379 193,053	378 549,053
Moins : amortissements immobilisations corporelles		-286 571,068	-219 369,760
Immobilisations corporelles		92 621,985	159 179,293
Immobilisations financières	4.1.3	20,000	20,000
Moins : amortissements immobilisations financières		0,000	0,000
Immobilisations financières		20,000	20,000
Total des actifs immobilisés		219 467,118	496 665,399
Total des actifs non courants		219 467,118	496 665,399
Actifs courants			
Clients et compte rattachés		0,000	0,000
Divers actifs courants	4.1.4	26 107,629	9 404,779
Moins : provisions		0,000	0,000
Autres actifs courants		26 107,629	9 404,779
Placements et autres actifs financiers	4.1.5	710 000,000	550 000,000
Liquidités et équivalents de liquidités	4.1.6	3 904,325	4 707,944
Total des actifs courants		740 011,954	564 112,723
TOTAL DES ACTIFS		959 479,072	1 060 778,122

BILAN
 DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2018
 (Chiffres exprimés en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTE	31/12/2018	31/12/2017
Capitaux propres			
Fond de dotation		0,000	0,000
Subventions d'investissement nettes	4.1.7	170 484,231	388 719,195
Résultats reportés		529 777,062	693 920,854
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		700 261,293	1 082 640,049
Résultat de l'exercice		-26 954,267	-164 143,792
Total des capitaux propres avant affectation		673 307,026	918 496,257
Passifs			
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	4.1.8	0,000	1 251,289
Autres passifs courants	4.1.9	286 172,046	141 030,576
Concours bancaires et autres passifs financiers		0,000	0,000
Total des passifs courants		286 172,046	142 281,865
Total des passifs		286 172,046	142 281,865
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		959 479,072	1 060 778,122

ETAT DE RESULTAT

DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

(Chiffres exprimés en dinars)

		31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation			
Contributions IMF	4.2.1	949 681,917	788 404,102
Subventions d'exploitation	4.2.2	26 356,730	2 058,500
Autres produits d'exploitation	4.2.3	237 003,964	307 636,900
Total des produits d'exploitation		1 213 042,611	1 098 099,502
Charges d'exploitation			
Achats divers consommés	4.2.4	45 639,487	23 460,067
Charge du personnel	4.2.5	724 642,604	678 311,330
Dotations aux amortissements et aux provisions	4.2.6	295 967,281	374 364,492
Autres charges d'exploitation	4.2.7	220 537,278	216 911,757
Total des charges d'exploitation		1 286 786,650	1 293 047,646
Résultat d'exploitation		-73 744,039	-194 948,144
Charges financières nettes		0,000	0,000
Produits des placements	4.2.8	46 771,272	30 804,352
Autres gains ordinaires		18,500	0,000
Autres pertes ordinaires		0,000	0,000
Résultat des activités ordinaires avant impôt		-26 954,267	-164 143,792
Impôt sur les bénéfices		0,000	0,000
Résultat des activités ordinaires après impôt		-26 954,267	-164 143,792
Eléments extraordinaires (Gains/pertes)			
Résultat net de l'exercice		-26 954,267	-164 143,792
Effets des modifications comptables			
Résultats après modifications comptables		-26 954,267	-164 143,792

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

(Chiffres exprimés en dinars)

(Méthode autorisée)

	31/12/2018	31/12/2017
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net de l'exercice	-26 954,267	-164 143,792
Ajustement pour :		
- Amortissements et provisions	295 967,281	374 364,492
- Quote part des subventions d'investissement inscrites au résultat	-237 003,964	-307 636,900
Variation des :		
- créances	0,000	0,000
- autres actifs	-176 702,850	-195 425,936
- fournisseurs et autres dettes	143 890,181	51 710,866
Plus ou moins values de cession	0,000	0,000
Transfert de charges	0,000	0,000
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation	-803,619	-241 131,270
Flux de trésorerie liés à l'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisat° corporelles et incorporelles	-29 267,000	-190 697,615
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,000	0,000
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations Financières	0,000	0,000
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations Financières	0,000	0,000
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements	-29 267,000	-190 697,615
Flux de trésorerie liés au financement		
Subvention d'investissement	29 267,000	190 432,115
Remboursement d'emprunts	0,000	0,000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	29 267,000	190 432,115
Variation de trésorerie	-803,619	-241 396,770
Trésorerie au début de l'exercice	4 707,944	246 104,714
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4,3	3 904,325
		4 707,944

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 - PRESENTATION DE L'ACM :

L'Autorité de Contrôle de la Microfinance « ACM » est créée par l'article 43 du décret-loi n° 2011-117 du 5 novembre 2011 portant organisation de l'activité des institutions de microfinance

Les modalités de fonctionnement de l'Autorité de Contrôle de la Microfinance sont fixées par le décret n°2012-2128 du 28 septembre 2012.

L'ACM est chargé :

- d'instruire les dossiers d'agrément des institutions de microfinance et d'émettre un avis à leurs propos,
- d'informer les institutions de microfinance des décisions d'autorisation prises par le ministre des finances,
- de contrôler sur pièces et sur place les institutions de microfinance, leurs unions et les associations qui ont procédé à la filialisation de leur activité,
- de désigner un administrateur provisoire pour l'institution de microfinance selon des conditions fixées par décision du ministre des finances,
- de prononcer des sanctions administratives, à l'exception du retrait d'agrément, en cas de violation des dispositions du présent décret-loi et de ses textes d'application,
- de prononcer des pénalités, en cas de non-respect des dispositions du présent décret-loi et de ses textes d'application, payables au profit du trésor public. Leurs montants sont fixés par arrêté du ministre des finances,
- de proposer, avec justification, au ministre des finances le retrait de l'agrément des institutions de microfinance et de leurs unions,
- de mettre en place un système de centralisation des risques du secteur et de les communiquer aux institutions de microfinance à leur demande, elle peut à cette fin demander aux institutions de microfinance de lui fournir toutes les statistiques et informations lui permettant de suivre le développement de leurs activités. Elle peut également conclure des contrats de partenariat avec des autorités de contrôle similaires pour l'échange d'informations,
- d'émettre son avis au ministre des finances sur la législation relative à la microfinance.

NOTE 2 - RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers de l'Autorité de Contrôle de la Microfinance , relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, ont été établis et présentés conformément aux méthodes comptables prévues par les normes comptables tunisiennes et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement) ainsi que les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

En matière de présentation, l'Autorité de Contrôle de la Microfinance a opté pour l'établissement de l'état de résultat selon le modèle autorisé et de l'état des flux de trésorerie selon le modèle autorisé. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinars Tunisiens (DT).

En matière d'information, des détails des comptes et des informations complémentaires sont présentés dans les notes aux états financiers.

NOTE 3 - LES BASES DE MESURE ET METHODES COMPTABLES PERTINENTES

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention comptable du coût historique.

3-1- Les subventions d'investissement :

Elles sont constituées par les subventions publiques reçues en numéraires et par les subventions en nature reçues de la « GIZ ». Celles-ci sont évaluées à la valeur vénale des actifs sur la base des factures correspondantes.

Les subventions d'investissement relatives à des actifs amortissables, sont prises en compte dans les résultats pendant les exercices où sont constatées les charges d'amortissement liées à ces actifs, et ce proportionnellement à ces charges d'amortissement.

3-2- Les subventions d'exploitation :

Les subventions d'exploitation reçues de l'Etat sont destinées à couvrir les charges d'exploitation. Elles sont comptabilisées en « produits » au cours de l'exercice qui enregistre ces charges.

A la fin de l'année, considérant l'hypothèse que l'excédent non utilisé de la subvention afférente à une année devra être imputé sur le budget de ou des année (s) suivante (s) (il n'est donc ni restituable, ni acquis définitivement au titre de l'année de référence), et conformément à la convention de rattachement des charges aux produits, la partie non utilisée d'une subvention afférente à une année considérée est reportée à l'exercice suivant. A cet effet, la partie non utilisée est déduite des produits de cette année et est comptabilisée dans un compte de passif «subventions reçues d'avance».

Par hypothèse, la partie non utilisée est calculée par la différence entre (1) les produits provenant des subventions d'exploitation majorés de la quote-part des subventions d'investissement transférée dans le résultat de l'exercice et (2) le total des charges de l'exercice, y compris les charges d'amortissement et de provision.

3-3- Valeurs Immobilisées :

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par l'ACM figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de l'ACM, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

<i>Catégories d'immobilisations</i>	<i>Taux d'amortissement</i>
Site Web	33%
Licences	33%
Logiciels	33%
Centrale des risques	33%
Matériel de transport	20%
Equipements de bureau	10% et 20%
Equipements de cuisine	20%
Matériels informatique	33%

3-5- Régime fiscal de l'ACM

Le régime fiscal de l'ACM est précisé par la lettre reçue de la Direction Générale des Etudes et Législation Fiscale (DGELF) en date du 08/01/2013 qui précise que :

- **En matière d'impôts sur les bénéfices** : L'ACM se trouve hors champs d'application de l'impôt sur les sociétés conformément à l'article 45 du code de l'IRPP et de l'IS. Cependant, elle applique la retenue à la source conformément aux dispositions des articles 52 et 53 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.
- **En matière de TVA** : Les opérations réalisées par l'ACM ne sont pas soumises à la TVA. Toutefois, les acquisitions de l'ACM sont soumises à la TVA selon les taux en vigueur et elle applique la retenue à la source au taux de 25% du montant de la TVA conformément à l'article 19 bis du code de la TVA

NOTE 4 - NOTES SUR LE BILAN, L'ETAT DE RESULTAT ET L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

4.1- Notes sur le bilan

4.1.1- Immobilisations incorporelles ¹

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à un total brut de 1.004.968 DT au 31/12/2018 contre 986.843 DT au 31/12/2017. Soit une augmentation de 18.125 DT.

La valeur nette des immobilisations incorporelles s'élève à 126.825 DT au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Valeur brute au 31/12/2018</i>	<i>Amort. au 31/12/2018</i>	<i>Valeur nette au 31/12/2018</i>
Licence	10.134	10.134	0
Site web subventionné par la GIZ	35.575	17.450	18.125
Logiciels	3.762	2.530	1.232
Logiciels subventionnés par la GIZ	14.893	14.893	0
Centrale des risques (*)	940.605	833.137	107.468
Total	1 004.968	878.143	126.825

¹ Voir tableau des amortissements en annexe

* Centrale des risques

Conformément à l'article 43 du Décret-loi n°2011-117 du 5 novembre 2011 portant organisation de l'activité des institutions de microfinance, l'ACM a mis en place en 2015 un système de centralisation des risques du secteur et d'information des institutions de microfinance.

Ce système a été financé par la GIZ et la Banque mondiale comme suit :

<i>Financier</i>	<i>Montant</i>
La GIZ	382.723
La Banque Mondiale	496.640
ACM	61.242
Total	940.605

De même, l'ACM a conclu le 13/05/2015 avec la Banque Centrale de Tunisie un protocole d'accord qui a pour objet :

- la définition d'un cadre de coopération entre les parties en vue de mettre en place la centrale des risques de la microfinance
- l'hébergement physique et virtuel de cette centrale à la BCT
- l'échange de données entre la BCT et l'ACM dans la limite des textes législatifs et réglementaires permettant à chacune d'elles de réaliser ses missions

Selon ce protocole d'accord, l'ACM supportera :

- l'achat, l'installation, la maintenance et la désinstallation de tout équipement nécessaire à l'accomplissement des prestations des parties
- le paiement de tout service rendu par des tiers et liés à l'administration du service
- les frais, redevances et coûts liés au raccordement de la Centrale des risques de la microfinance avec les institutions de microfinance.

4.1.2- Immobilisations corporelles ²

Le total brut des immobilisations corporelles s'élève à 379.193 DT au 31/12/2018.

La valeur nette de ses immobilisations s'élève à 92.622 DT et se détaille comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Valeur brute au 31/12/2018</i>	<i>Amort. au 31/12/2018</i>	<i>Valeur nette au 31/12/2018</i>
Equipements de bureau	25.869	12.126	13.743
Matériel informatique	11.270	11.144	126
Centrale des risques ³	92.304	66.341	25.963
Matériel de transport	94.460	91.930	2.530
Matériel de transport subventionné par la GIZ	52.546	34.637	17.909
Equipements de cuisine	92	92	-
Equipements de bureau subventionné par la GIZ	38.454	21.840	16.614
Matériel informatique subventionné par la GIZ	62.442	47.206	15.236
Equipements de cuisine subventionnés par la GIZ	1.757	1.255	502
Total	379.193	286.571	92.622

4.1.3- Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'élèvent à 20 DT. Il s'agit d'un cautionnement.

² Voir tableau des amortissements en annexe

³ La partie corporelle de la centrale des risques de la microfinance correspond à des équipements informatiques.

4.1.4- Autres Actifs courants

Les autres actifs courants totalisent 26.108 DT au 31/12/2018 contre 9.405 DT au 31/12/2017, soit une augmentation de 16.703 DT.

Les autres actifs courants au 31/12/2018 se détaillent comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation
Produits à recevoir (revenu de placement)	18.827	0	18.827
Charges constatées d'avance (1)	7.280	9.405	-2.125
Total	26.108	9.405	16.703

(1) Les charges constatées d'avance se détaillent comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation
Loyer	-	3.147	-3.147
Frais internet	5.522	5.475	47
Prime d'assurance	1.759	783	976
Total	7.280	9.405	-2.125

4.1.5- Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent à 710.000 DT au 31/12/2018 contre 550.000 DT au 31/12/2017.

Ils proviennent des contributions des IMF au titre de l'exercice 2017.

4.1.6- Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à 3.904 DT au 31/12/2018 contre 4.708 DT au 31/12/2017, soit une diminution de 804 DT.

Les liquidités et équivalents de liquidités au 31/12/2018 se détaillent comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation
Banque STB	3.644	4.472	-828
Caisse	260	236	24
Total	3.904	4.708	-804

4.1.7- Subventions d'investissement nettes

Les subventions d'investissement inscrites aux résultats s'élèvent à 987.877 DT au 31/12/2018 contre 750.873 DT au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018
Subventions investissements GIZ (Equipement de bureau et matériel informatique)	(1) 208.998
Subventions publiques	(2) 70.000
Subvention investissements (Centrale des risques)	(3) 879.363
Total subventions investissement	1.158.361
Subventions investissement inscrites aux résultats	(4) -987.877
Subventions d'investissement nettes	170.484

- (1) Il s'agit des équipements de bureau et matériels informatiques reçus de la GIZ valorisés sur la base des factures d'acquisition correspondantes et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
Site web, Licence et Logiciels	53.799
Equipements de bureau	38.454
Equipements de cuisine	1.757
Matériels informatiques	62.442
Matériel de transport	52.546
Total	208.998

- (2) Il s'agit des subventions d'investissements (titre II) au titre de l'année 2012 encaissées en 2013 et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>	<i>Date de versement</i>
Subvention pour acquisition matériels de transport	50.000	05/02/2013
Subvention pour acquisition équipements	20.000	05/02/2013
Total	70.000	

- (3) Il s'agit de la quote-part de la GIZ et de la banque mondiale dans le financement de la centrale des risques de la microfinance.

- (4) Il s'agit de la somme des quotes-parts des subventions d'investissements inscrites au compte de résultat des exercices 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017 et se détaille comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Quote-part des subventions d'investissement inscrite au compte de résultat</i>
Quote-part Subventions d'investissements 2013	5.628
Quote-part Subventions d'investissements 2014	36.888
Quote-part Subventions d'investissements 2015	108.788
Quote-part Subventions d'investissements 2016	291.932
Quote-part Subventions d'investissements 2017	307.637
Régularisation 2015 – 2017 (*)	< 6.136 >
Quote-part Subventions d'investissements 2018	243.139
Total	987.877

(*) La régularisation des quotes-parts des subventions d'investissements au titre des exercices 2015, 2016 et 2017 est expliquée par la correction opérée sur le montant de certaines immobilisations comptabilisées doublement.

4-1-8- Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés n'a rien enregistré au 31/12/2018 contre 1.251 Dinars au 31/12/2017. Soit une diminution de 1.251 Dinars.

4-1-9- Autres passifs courants :

Les autres passifs courants s'élèvent à 286.172 DT au 31/12/2018 contre 141.031 DT au 31/12/2017, soit une augmentation de 145.141 DT.

Les autres passifs courants au 31/12/2018 se détaillent comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation
Personnel-Rémunérations dues	42.442	35.731	6.711
Congés à payer	23.314	28.363	-5.049
Etat- Impôts et taxes	38.653	28.923	9.730
CNRPS	17.020	15.084	1.936
CNAM	5.320	4.723	597
Assurance groupe maladie	7.292	3.757	3.535
Retenue ORANGE	40	-	40
Retenue PRET/CNRPS	-	-	-
Charges à payer (1)	52.091	24.340	27.751
Produit de Placement perçu d'avance	-	110	-110
Subvention perçue d'avance (2)	100.000	0.000	100.000
Total	286.172	141.031	145.141

(1) Les charges à payer se détaillent comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation
Frais télécommunication VOIP ACCES 4TR 2018	595	551	44
Frais télécommunication Fixe Postpaye Pro 4TR 2018	137	115	22
Frais télécommunication FAST LINK 4TR 2018	1.874	1.859	15
Frais électricité 2018	648	1.290	- 642
Frais eau (Août-décembre)	125	70	55
Honoraires CAC 2018	5.500	5.200	300
Maintenance site WEB ACM	1.043	-	1.043
Entretien CRM du 27/10/2018 au 31/12/2018	15.218	15.152	66
Loyer siège ACM (Novembre-Décembre)	6.193	-	6.193
Jetons de présence (M. ALI WERGHUI)	900	-	900
Assurance voiture_JETTA	-	103	-103
Maintenance équipement CRM (Redevance 2018)	14.134	-	14.134
Impression Rapport Annuel 2018	5.724	-	5.724
Total	52.091	24.340	27.751

(2) Les subventions perçues d'avance s'élèvent à 100.000 DT en 2018 et correspondent à la subvention d'exploitation reçue de l'ETAT le 21/11/2018 et reportée pour l'année 2019.

4.2- Notes sur l'état de résultat

4.2.1- Contribution des IMF

Les contributions des Institutions de Microfinance au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à 949.682 DT encaissées en 2018 contre 788.404 DT au titre de l'exercice 2016 encaissées en 2017.

4.2.2- Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation s'élèvent à 26.357 DT en 2018 contre 2.059 DT en 2017, soit une augmentation de 24.298 DT. Ce montant représente le montant de la subvention d'exploitation reçue de la GIZ au cours de l'exercice 2018

4.2.3- Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation, qui s'élèvent à 237.004 DT, sont constitués de la quote-part des subventions d'investissement transférée dans le résultat de l'exercice pour un montant de 243.139 DT ajusté par une reprise d'amortissement pour un montant de 6.136 DT. Elle correspond au montant de la dotation aux amortissements de l'année, et relative aux valeurs immobilisés des biens dont l'acquisition a été financée par la GIZ, l'Etat et la Banque Mondiale.

Désignation	Valeur brute au 31/12/2018	Cumul Amort. au 31/12/2017	Reprise Amort. 2015-2017	Amort.de l'exercice 2018	Valeur nette au 31/12/2018
Immobilisations incorporelles	933.162	613.484	-	210.079	109.599
Immobilisations corporelles	225.198	137.389	<6.136>	33.060	60.885
Total	1 158.360	750.873	<6.136>	243.139	170.484

4.2.4- Achats divers consommés

Le solde des achats divers consommés s'élève à 45.639 DT en 2018 contre 23.460 DT en 2017, soit une augmentation de 22.179 DT.

Les achats d'approvisionnements consommés se détaillent comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation
Carburant	12.670	10.881	1.789
Fournitures de bureau	27.657	7.200	20.457
Achats divers	729	980	- 251
Eau	338	417	-79
Electricité	4.246	3.982	264
Total	45.639	23.460	22.179

4.2.5- Charges du personnel

Les charges du personnel s'élèvent à 724.643 DT en 2018 contre 678.311 DT en 2017, soit une augmentation de 46.332 DT. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation
Salaires du personnel (1)	595.634	556.591	39.043
Charges sociales légales	97.551	94.132	3.419
Avantages en nature (Ticket restaurant&Carburant cadres)	16.248	13.639	2.609
Congés payés	-5.049	2.820	-7.869
Assurance groupe maladie (2)	20.259	11.129	9.131
Total	724.643	678.311	46.332

- (1) La rubrique « Salaires du personnel » enregistre une variation de 39.043 DT par rapport à l'exercice précédent. Cette variation est argumentée par :
- L'augmentation des salaires en alignement avec le secteur bancaire public à partir du 1^{er} Mai 2018.
 - Des promotions profitant à certains cadres au cours de l'exercice 2018,
- (2) La rubrique « Assurance groupe maladie » enregistre une variation de 9.131 DT par rapport à l'exercice précédent.
 Cette variation est argumentée par :
- L'exercice 2017 a supporté uniquement des primes d'assurance pour une période 9 mois, vu que le contrat d'assurance groupe au profit du personnel de l'ACM a été conclu le 01/04/2017.
 - La conclusion d'un nouveau contrat d'assurance groupe au profit du personnel de l'ACM à partir du 1^{er} janvier 2018.

4.2.6- Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 295.967 DT en 2018 contre 374.364 DT en 2017, soit une diminution de 78.397 DT. Elles représentent les dotations aux amortissements de l'année.

4.2.7- Autres charges d'exploitation

Le solde des autres charges d'exploitation s'élève à 220.537 DT en 2018 contre 216.912 DT en 2017, soit une augmentation de 3.626 DT. Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation
Loyer	39.784	38.721	1.063
Entretiens et réparations (1)	106.517	101.270	5.247
Assurance	2.798	2.754	43
Rémunérations d'intermédiaires (2)	6.070	8.027	-1.957
Frais d'impression	5.724	10.000	-4.276
Frais déplacement et missions	3.310	3.803	-493
Frais de réception	919	691	228
Frais de télécommunication et internet	18.064	15.795	2.269
Redevance, Brevets et Licences	2.610	434	2.167
Jetons de présence	22.800	23.400	-600
Services bancaires	176	337	-161
FOPROLOS	5.912	5.705	207
Taxes/véhicules	750	750	-
Autres droits (R/S sur placements)	5.068	5.225	-157
Pertes ordinaires	35	-	35
Total	220.537	216.912	3.626

- (1) La rubrique « Entretien et réparations » présente un solde comptable de 106.517 DT au 31.12.2018 contre 101.270 DT au 31.12.2017.

Cette rubrique est justifiée principalement par le coût des dépenses relatifs à la maintenance des logiciels fournis par le prestataire pour assurer le bon fonctionnement de la centrale des risques de la microfinance pour les différents utilisateurs bénéficiaires notamment les IMF et l'ACM ainsi que le coût de maintenance des équipements en lien avec la CRM.

Le coût annuel de la maintenance payé au prestataire de la CRM ARABSOFIT au titre de l'exercice 2018 s'élève à 84.915 DT toutes taxes comprises, alors que l'exercice 2017 a supporté les frais de maintenance de la centrale des risques pour un montant de 84.136 DT relatif à l'exercice 2017 ainsi que les frais relatifs à la période du 27-10 au 31-12 de l'exercice 2016 pour un montant de 15.152 DT.

Le coût annuel de la maintenance des équipements en lien avec la CRM supporté pour la 1^{ère} fois en 2018 s'élève à 14.134 DT.

- (2) Les rémunérations d'intermédiaires se détaillent comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation
Assistance paramétrage Sage Paie & RH	-	709	-709
Honoraires mission CAC	6.070	7.318	-1.248
Total	6.070	8.027	-1.957

4.2.8- Produits des placements

Les produits des placements s'élèvent à 46.771 DT en 2018 contre 30.804 DT en 2017, soit une augmentation de 15.967 DT.

Désignation	2018	2017	Variation
Produits de placement	43.832	30.804	13.028
Autres produits financiers (des intérêts servis sur compte)	2.939	-	2.939
Total	46.771	30.804	15.967

4.3- Notes sur l'état des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie a été établi selon la méthode indirecte (modèle autorisé).

L'état des flux de trésorerie au titre de l'exercice 2018 montre ce qui suit :

Désignation	2018	2017	Variation
La trésorerie au début de l'exercice s'élève à :	4.708	246.105	-241.397
La trésorerie affectée aux activités d'exploitation s'élève à :	-804	-241.131	240.327
la trésorerie provenant des activités d'investissement s'élève à :	-29.267	-190.698	161.431
la trésorerie provenant des activités de financement s'élève à :	29.267	190.432	-161.431
La trésorerie est positive. Elle s'élève à :	3.904	4.708	-804

4.4- Eventualités et événements survenant après la date de clôture

Aucun événement significatif, de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'autorité de contrôle de la microfinance, n'est intervenu depuis la date de clôture.

ANNEXE: TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS AU 31/12/2018

Désignation	Valeur Brute au 31/12/2017	Acquisition 2018	Reprise/Reclassement 2018	Valeur Brute au 31/12/2018	Amortissement 31/12/2017	Dotation 2018	Reprise. Amort antérieurs	Amort° Cumulé 31/12/2018	VCN au 31/12/2018
I. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES									
Logiciels	3 762			3 762	1 411	1 119		2 530	1 232
Site Web	17 450	18 125		35 575	17 450	0		17 450	18 125
Licence	10 134			10 134	9 708	426		10 134	0
Centrale des risques	814 565		126 040	940 605	609 519	223 617		833 137	107 468
Logiciel GIZ 2	14 893			14 893	11 289	3 604		14 893	0
Immobilisations en cours	126 040		<126 040>	0	0	0		0	0
Total des immobilisations incorporelles	986 843	18 125	0	1 004 968	649 377	228 766	0	878 143	126 825
II. IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
Matériel de transport	94 460			94 460	73 590	18 340		91 930	2 530
Matériel de transport GIZ	52 546			52 546	24 128	10 509		34 637	17 909
Equipement de bureau	25 869			25 869	9 539	2 587		12 126	13 743
Equipement de bureau GIZ	28 700			28 700	12 002	2 870		14 872	13 828
Equipement de cuisine	92			92	92	0		92	0
Equipement de bureau GIZ 1	4 751		3 042	1 709	2 244	342	1 437	1 149	560
Equipement de bureau GIZ 2	15 171	330	7 456	8 045	8 898	1 620	4 698	5 819	2 226
Equipement de cuisine GIZ 1	805			805	425	144		569	236
Equipement de cuisine GIZ 2	952			952	532	154		686	266
Matériel informatique	11 270			11 270	11 056	89		11 144	126
Matériel informatique GIZ	32 232			32 232	32 232	0		32 232	0
Matériel informatique GIZ 1	3 723			3 723	2 931	792		3 723	0
Matériel informatique GIZ 2	6 297			6 297	4 812	1 485		6 297	0
Matériel informatique GIZ 3	9 378	10 812		20 190	1 317	3 637		4 954	15 236
Centrale des risques	92 304			92 304	35 573	30 768		66 341	25 963
Total des immobilisations corporelles	378 549	11 142	10 498	379 193	219 370	73 336	6 135	286 571	92 622
Total des immobilisations incorporelles et corporelles	1 365 392	29 267	10 498	1 384 161	868 747	302 102	6 135	1 164 714	219 447